



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 22 août 2024

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2024

Notre dossier : 312-01036

Dossier Régie : R-4257-2024

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 14 août 2024 (A-0024) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience devant débiter le 5 septembre prochain dans le dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, la composition des panels envisagés par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné la quantité importante de pièces produites au dossier jusqu'à présent, et dans une perspective d'efficacité procédurale, Énergir n'envisage pas de faire entendre des témoins sur la totalité des sujets abordés par ces pièces. Ainsi, à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir verrait pour le moment à mobiliser les personnes suivantes afin de témoigner sur les sujets ci-après mentionnés.

Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « Temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Énergir n'envisage pas pour le moment d'effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants, le cas échéant. Dans l'éventualité d'une présentation avec l'aide d'un support numérique, Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, avant l'ouverture de chaque jour d'audience, tout document qui n'aurait pas déjà été déposé.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Mot d'ouverture	<p>Marc-André Goyette Vice-président, Stratégie, finance et réglementation Québec</p>	20 minutes
Panel 2	Plan d'approvisionnement 2024-2027 (incluant la prévision de la demande, les modifications au tarif interruptible, le plan de développement et le CASEP)	<p>Marc-Antoine Bellavance Directeur principal, Stratégie et planification long terme</p> <p>Jean-Sébastien Huet Directeur, Solutions énergétiques grandes entreprises</p> <p>Sylvain Tremblay Chef, Approvisionnement gazier</p>	20 minutes
Panel 3	PGEE	<p>Bruno Gobeil Conseiller principal, Efficacité énergétique</p> <p>Vincent Pouliot Directeur exécutif, Marché du carbone et efficacité énergétique</p> <p>Philippe Rivard Directeur, Programmes d'efficacité énergétique</p>	S. O.
Panel 4	Tarif de réception et stratégie d'approvisionnement GSR (10 %)	<p>Caroline Dallaire Directrice exécutive, Réglementation et tarification</p> <p>Yaye Dieynaba Chargé principal, tarification</p> <p>Vincent Regnault Directeur exécutif, Approvisionnement gazier</p>	10 minutes

Panels	Sujets	Témoins	Temps requis
		Clément Bekaert Directeur, approvisionnement et développement de GNR	
Panel 5	Pièces tarifaires (incluant allocation des coûts et facturation papier)	Caroline Dallaire Directrice exécutive, Réglementation et tarification Yaye Dieynaba Chargé principal, tarification Luis De la Cruz Conseiller, tarification	S.O.

Huis clos et engagements de confidentialité

À la suite de la révision des mémoires déposés par les intervenants et compte tenu de l'état actuel de la preuve au dossier et des panels proposés, Énergir soumet qu'aucun huis clos n'est requis en l'espèce.

Cela dit, elle laisse le soin à la Régie et aux intervenants de lui indiquer s'ils jugent la tenue d'un tel huis clos nécessaire et, le cas échéant, de lui mentionner le sujet en particulier qui y serait abordé. Énergir veillera au besoin à préparer les engagements de confidentialité requis et les fera signer aux représentants des intervenants intéressés à participer à la portion de l'audience qui pourrait possiblement être tenue à huis clos.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **90 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Curriculum vitae des témoins d'Énergir

Énergir dépose *en liasse* comme pièce Énergir-G, Document 4, le *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins qu'elle compte faire entendre lors de l'audience prévue débuter le 5 septembre 2024.

Mise à jour et révision de pièces

Énergir dépose une mise à jour des pièces Énergir-M, Document 5 et Énergir-N, Document 8. Cette révision est nécessaire afin de refléter la mise à jour du coût en capital prospectif et des taux d'inflation applicables à la formule paramétrique des dépenses d'exploitation. Énergir porte à l'attention de la Régie qu'elle a utilisé les données disponibles de Statistique Canada en date du 12 août 2024, moment où elle devait débuter la révision des pièces. Énergir en profite également pour déposer une version révisée de la pièce Énergir-M, Document 6 puisqu'un nouveau rapport de l'agence de notation de crédit DBRS a été produit depuis le dépôt initial des pièces du dossier tarifaire.

Cette mise à jour entraîne un impact à la baisse totalisant environ 0,6 M\$ sur le revenu requis au service de distribution par rapport au dépôt original de mai 2024. Considérant que cet écart est inférieur au seuil de matérialité fixé par la Régie dans la décision D-2022-025 (paragr. 108) du dossier R-4177-2021, aucune autre pièce que celles mentionnées ci-haut n'a fait l'objet d'une mise à jour.

Énergir dépose également une version révisée des pièces Énergir-J, Document 2 et Énergir-T, Documents 5 et 7 afin d'y corriger des erreurs mineures s'étant glissées.

Énergir dépose une 4^e demande réamendée pour tenir compte de ce qui précède de même qu'une liste révisée de pièces.

Dates attendues des décisions

Afin de faciliter le travail de planification de la Régie, Énergir souhaite lui faire part dès maintenant des dates auxquelles les différentes décisions sont attendues à la suite de l'audience afin d'assurer l'entrée en vigueur des tarifs provisoires, dans un premier temps, et finaux, dans un second.

Voici donc la séquence proposée :

- Décision sur le retrait du 4^e paragraphe de l'article 14.4.6 des *Conditions de service et Tarif* tel que proposé à la pièce Énergir-H, Document 9 (B-0016) : Au plus tard le 30 août 2024;
- Audience : 5 au 12 septembre 2024;
- Décision pour l'entrée en vigueur des tarifs provisoires : Au plus tard le 24 septembre 2024;

- Décision pour fixer l'entrée en vigueur des modifications proposées à la section 2.2.1 de la pièce Énergir-R, Document 1 (B-0164) : D'ici la fin du mois de septembre 2024;
- Entrée en vigueur des tarifs provisoires : 1^{er} octobre 2024;
- Décision sur le fond : Au plus tard le 4 novembre 2024;
- Décision finale : Au plus tard le 21 novembre 2024;
- Entrée en vigueur des tarifs finaux : 1^{er} décembre 2024.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb

p.j.